

Lieu : FIR : BORDEAUX LFBB

Extrait Carte 1 / 1 000 000 SIA - Edition 2026-1

Évolutions d'aéronefs d'État avec et sans équipage à bord dans le cadre d'entraînement aux manœuvres de décollage et d'atterrissage sans le service de contrôle.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT SOTAME ALPHA - Du 06 août 2026 au 12 mai 2027 H24 <u>Activable par NOTAM avec préavis de 72 h</u>	
ZRT SOTAME BRAVO - Du 06 août 2026 au 12 mai 2027 H24	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de • MARINA INFO : 143,550 MHz 317,500 MHz • RAMBERT INFO : 143,550 MHz 317,500 MHz • RAKI INFO : 143,550 MHz 317,500 MHz • AQUITAINE INFO : 120,575 MHz • LA ROCHELLE INFO : 124,205 MHz • POITIERS INFO : 124,000 MHz • LIMOGES INFO : 124,050 MHz • RAI COGNAC : 132,450 MHz	
GESTIONNAIRES	
ZRT SOTAME ALPHA : 33ème Escadre de Surveillance, de Reconnaissance et d'Attaque. ZRT SOTAME BRAVO : Centre de Détection et de Contrôle (CDC) de Mont de Marsan ou CDC de remplacement.	
STATUT	
Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.	
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION	
CAG / CAM , contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.	
SERVICES RENDUS	
CAM / CAG : les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par les organismes habituels.	
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZRT SOTAME ALPHA LIMITES LATÉRALES Identique à la CTR de Cognac Châteaubernard (LFBG) publiée à l'AIP France LIMITES VERTICALES SFC / 5000 ft AMSL	ZRT SOTAME BRAVO LIMITES LATÉRALES 45°40'01" N, 000°34'36" W 45°34'48" N, 000°45'21" W 45°35'02" N, 000°26'42" W arc horaire de 7 NM de rayon centré sur 45°39'29" N, 000°19'00" W 45°40'00" N, 000°28'57" W 45°40'01" N, 000°34'36" W LIMITES VERTICALES 3000 ft AMSL / FL 075

ORGANISMES A CONTACTER

Jusqu'au 5 août 2026 :

Questions relatives au SUP AIP - Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / EMO / A7 / Div. E.A.

Téléphone : 04 87 65 57 99 ou 04 87 65 54 05
PNIA 864 942 4799 (5405)

Escadron de drones - Cognac / Cellule Opérations

Téléphone : 05 79 20 03 83 / PNIA : 865 709 0141

A partir du 6 août 2026 :

33ème escadre de surveillance, de reconnaissance et d'attaque de Cognac :

Téléphone : 05 79 20 03 20 / PNIA : 865 709 7320

Officier Permanence Commandement (OPC) BA 709 :

Téléphone / 05 79 20 03 00

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de- Marsan

Téléphone : 05 58 06 84 51

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun

Téléphone : 04 87 65 55 21 ou 04 87 65 61 99

Centre de détection et de Contrôle (CDC) de Cinq-Mars-la-Pile

Téléphone : 02 45 34 15 67

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Restrictions d'activation des ZRT SOTAME :

- Créneaux de 2h, 15 à 20 activations par an le week-end
- La ZRT SOTAME BRAVO est activable avec un préavis d'une heure, uniquement lorsque la ZRT SOTAME ALPHA est active, et en cas de nécessité pour rejoindre la ZRT 260 LOW publiée par SUP AIP 065/25.